

Retrait des canalisations en plomb

Durée

Référence

1 jour

OR07

7 heures

Depuis 2013, il est imposé de diminuer le taux de plomb dans l'eau potable. Les canalisations en plomb ne peuvent répondre à cette nouvelle réglementation ce qui entraîne leur remplacement. Les salariés intervenant pour ces tâches de dépose/remplacement sont donc exposés à un agent CMR. Tous les intervenants doivent connaître la réglementation du travail, de la santé publique et de l'environnement qui traite de ce risque. De plus, ils doivent maîtriser l'organisation de la prévention lors des interventions sur chantiers.

Public cible : Dirigeant

Objectifs :

- Etre capable de réaliser en sécurité un chantier de retrait de canalisations plomb enterrées :
- Mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées aux modes opératoires indispensables sur ce type de chantier
- Choisir et mettre en œuvre les E.P.C./E.P.I.* nécessaires à l'accomplissement de la tâche

Programme :

- Connaître le matériau, ses caractéristiques et ses applications BTP (hors peinture)
- Comprendre le risque lié au contact avec le plomb, connaître les modalités de contamination et les pathologies liées
- Poser un regard critique sur les pratiques de l'entreprise pour proposer des améliorations
- Identifier les étapes du chantier de retrait de canalisations plomb
- Définir et appliquer les procédures de décontamination
- Gérer les déchets
- Appliquer et faire appliquer les règles d'hygiène adaptées
- Déterminer et mettre en œuvre les équipements de protection collective (EPC) et équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires
- Comprendre le principe et l'intérêt du suivi médical

Evaluation des acquis

Les +

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et d'exercices d'application
Sanction de stage :
Attestation de présence.

Niveau de connaissance préalable recommandé

Connaissance de la langue française

Sanction de stage